



# Bulletin d'information

N°01



## «La CSSM, c'est quoi ?»

▶ **Un organisme local, ancré au sein de l'Institution Nationale de Sécurité Sociale**

- de par son statut
- de par sa gestion et sa gouvernance
- de par son organisation
- de par son fonctionnement
- de par ses missions

## Un organisme local, ancré au sein de l'Institution Nationale de Sécurité Sociale

Sur initiative des syndicats salariés et patronaux, c'est le 19 octobre 1945 que le gouvernement de De Gaulle a institué, par ordonnance, la Sécurité Sociale, afin notamment de permettre la reconstruction de la France, durement touchée par la Seconde Guerre Mondiale.

La Sécurité Sociale est un fondement de la société et de l'économie française contemporaine assis sur les cotisations sociales prélevées sur les salaires et non, sur l'impôt fiscal.

Depuis 1977, d'importantes évolutions ont émaillé la vie et l'histoire de la CSSM dont les missions sont progressivement complétées, bien que persistent encore aujourd'hui des spécificités locales.

Ainsi, la Caisse de Prévoyance Sociale de Mayotte (CPSM), devenue depuis 2004 Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM), n'a cessé d'évoluer dans ses missions et dans son périmètre d'intervention sur le territoire de Mayotte pour être aujourd'hui un organisme gérant 5 branches de la Sécurité Sociale : le recouvrement des cotisations sociales, l'assurance maladie, la gestion des accidents du travail et maladies professionnelles, la branche allocations familiales et l'assurance retraite.

Depuis le 1er janvier 2015, la CSSM assure également une partie du « front office » (accueil physique et téléphonique) du régime agricole pour le compte de la MSA d'Armorique.



Ancien siège de la CSSM - Place mariage - 1995

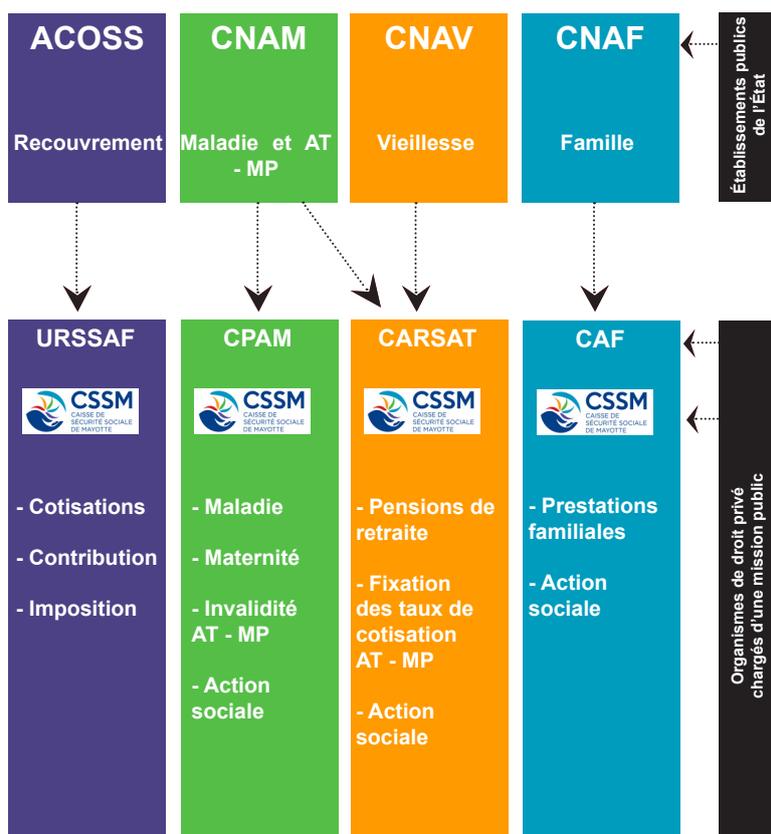
## La CSSM est ancrée dans l'Institution Nationale

### > de par son statut

La Caisse de Sécurité sociale de Mayotte (CSSM) est un organisme de droit privé, chargé d'une mission de service public. Son personnel ( près de 280 agents) est donc régi par le Droit du travail des salariés privés, qui se voient appliquer (depuis 2012) la Convention Collective Nationale des organismes de Sécurité Sociale. Tout comme la réglementation du 101ème département français sur le territoire duquel elle exerce ses compétences, la CSSM voit son corpus législatif évoluer régulièrement, dans un objectif de rattrapage de droit commun.

### > de par sa gestion et sa gouvernance

Sous la tutelle de quatre Caisses Nationales (CNAM, CNAV, CNAF, ACOSS), la CSSM doit décliner les politiques de celles-ci à travers des contrats pluriannuels de gestion (CPG) découlant des conventions d'objectifs et de gestion (COG) signées avec l'Etat.



La gouvernance de la CSSM est assurée par un Conseil de 20 membres comprenant des représentations d'employeurs, de salariés (à parité) et de personnalités qualifiées, nommés pour 4 ans.

Le Conseil se prononce sur les orientations générales de la politique de la CSSM. Le Conseil approuve, sur proposition de la Direction, les budgets de gestion et d'intervention. Les rôles entre les deux instances sont bien définis, avec un volet politique pour le Conseil et une gestion exécutive pour la Direction.

En octobre 2020, le Président du Conseil de la CSSM est M. Salim NAHOUDA (CGT-MA) et c'est Mme Ymane ALIHAMIDI-CHANFI qui en est la Directrice Générale.



Directrice Générale de la CSSM



Président du Conseil de la CSSM

A l'instar des autres organismes de sécurité sociale, les décisions du Conseil de la CSSM sont soumises au contrôle de légalité de la Mission Nationale de Contrôle, sous l'égide de la Direction de la Sécurité Sociale (Ministère des Solidarités et de la Santé).

### > de par son organisation

Le schéma d'organisation de la Sécurité sociale énoncé dans l'ordonnance de 1945 prévoyait le principe d'unité, notamment avec un réseau coordonné de caisses se substituant à de multiples organismes, l'unité administrative ne sera cependant pas réalisée et ne l'est toujours pas en Métropole. La Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte symbolise donc aujourd'hui cette valeur

fondatrice de la Sécurité sociale : l'unité administrative. En effet, la CSSM est aujourd'hui le seul organisme du régime général à proposer à ses publics (assurés sociaux, allocataires, retraités, cotisants, travailleurs indépendants, entreprises, professionnels de santé et associations) un guichet unique d'accueil.

### > de par son fonctionnement

Afin d'optimiser la déclinaison des processus nationaux, la CSSM a opté pour une organisation en transversalité, au travers du système de management intégré. Cela se traduit par un fonctionnement en inter-branches, une polyvalence des agents et cadres, ainsi que par une architecture informatique complexe mais nécessaire pour répondre aux enjeux de simplification de la relation de la CSSM avec ses usagers.

### > de par ses missions

La CSSM recouvre des cotisations sociales et verse des prestations sociales sur le territoire de Mayotte. Depuis 2015, la CSSM assure la gestion de tous les risques couverts par la Sécurité sociale. Elle fait simultanément office de Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), de Caisse d'Allocations Familiales (CAF), de Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) et d'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF).

#### Les cinq branches de la CSSM



De plus en plus fortement ancrée au sein de l'Institution Nationale de Sécurité Sociale, la CSSM n'est plus une caisse à part, mais bien une caisse du régime général à part entière.

#### Rétrospective de l'inauguration du nouveau siège de la CSSM - janvier 2020

